

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 45
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Opération d'aménagement "Bordeaux Euratlantique"

- Etude pré-opérationnelle pour le déploiement de solutions intégrales de réseaux énergétiques intelligents sur le domaine Amédée Saint Germain dans la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier
- Participation de la Communauté Urbaine - Convention particulière -
- Décision

Monsieur JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet Saint-Jean Belcier est l'un des cinq secteurs opérationnels prévus sur l'opération d'aménagement « Bordeaux-Euratlantique ». Son périmètre qui s'étend le long de la Garonne, du pont Saint-Jean jusqu'au futur pont Jean-Jacques Bosc, en limite du quartier Sainte Croix apparaît aujourd'hui comme un territoire complexe et morcelé, isolant des ensembles hétéroclites de part et d'autre des grandes coupures urbaines créées par les infrastructures prégnantes ainsi que par les grandes entités foncières inaccessibles.

L'Opération d'Intérêt National Bordeaux Euratlantique promue par l'Etat par décret du 5 novembre 2009 et qui réunit notamment la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux, a pour ambition de concevoir et mettre en œuvre les stratégies permettant de faire référence en matière d'intégration des problématiques environnementales dans les projets de développement sociaux, urbains et économiques. Cela concrétise l'engagement des acteurs du territoire dans la démarche EcoCité organisée par le Ministère chargé de l'écologie, à travers le projet de l'Ecocité Plaine de Garonne formellement approuvé par l'Etat le 4 novembre 2009.

L'EPA a par ailleurs adopté fin 2012 une charte de transformation durable du territoire de l'OIN Bordeaux- Euratlantique, fixant les orientations stratégiques et objectifs opérationnels, et visant tout particulièrement à :

- assurer la performance réelle de la réglementation thermique,
- dépasser l'échelle du bâtiment et agir sur toutes les énergies et pas seulement le chauffage pour diminuer l'empreinte carbone du territoire,
- maximiser l'utilisation des énergies renouvelables (mutualisation des moyens de production avec optimisation des équipements).

Enfin, au moment où la réglementation thermique franchit un pas important dans la sobriété énergétique des bâtiments avec la RT 2012, l'EPA, la CUB et la ville de Bordeaux, se sont fixées pour ambition dans le cadre de l'OIN Bordeaux Euratlantique de :

- s'assurer de l'atteinte réelle des objectifs de la RT 2012 qui, il y a quelques temps étaient considérés comme « ambitieux », par un suivi stratégique et rigoureux aux différentes phases de la conception des opérations immobilières,
- viser une diminution des consommations liées aux autres postes énergétiques dont ceux liés à la mobilité, à l'énergie grise et de manière plus spécifique la diminution des besoins électriques des opérations de l'OIN.

La desserte énergétique du quartier Amédée Saint Germain

Pour la desserte énergétique du quartier Saint-Jean Belcier réaménagé dans le secteur de la gare Saint-Jean, La Cub et l'EPA ont proposé en collaboration que la production de chaleur de l'UIOM de Bègles puisse être valorisée pour permettre le chauffage des logements et bureaux.

Le schéma directeur énergétique de la ZAC Saint Jean Belcier a entériné ce principe, et permet d'une part de fournir une énergie très faiblement carbonée et vertueuse sur le plan environnemental, et d'autre part de cibler l'usage des énergies électriques ou fossiles à des usages plus spécifiques.

Il s'avère qu'au sein de la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier, le domaine Amédée Saint Germain (50 000 m² de SHON en première phase et 70 000 m² à l'horizon 2021) présente la forme d'un îlot relativement séparé par son implantation du reste de l'opération d'aménagement, avec une programmation mixte qui comprend notamment logements, bureaux, hôtels avec une ambition visant de fortes performances environnementales en liaison avec le tissu urbain environnant.

La desserte énergétique de ce quartier ne pourra donc pas directement s'inscrire dans le schéma retenu pour la ZAC et devra trouver une forme appropriée tout en s'inscrivant dans les objectifs d'une métropole sobre, basée sur une maîtrise de la demande en énergie.

Les enseignements de *Métrolab* pour une métropole intelligente

Par ailleurs, l'atelier Métrolab « efficacité énergétique », organisé au premier semestre 2013 en collaboration étroite avec l'EPA Bordeaux Euratlantique, dans le cadre du chantier Métropole 3.0 un des grands axes du projet métropolitain, a permis de nourrir les connaissances mutuelles des différents acteurs pluridisciplinaires du territoire (Technowest avec le programme ZIRI sur l'Ecoparc, MIUSEEC/DARWIN du Groupe Evolution, le Projet Campus par l'Université de Bordeaux, retours d'expérience de projets nationaux tels ErDF/Watt & Moi, IBM/Rider). Cette démarche a également permis de créer les conditions de l'émergence de nouveaux projets par la rencontre entre les acteurs (entreprises, laboratoires, collectivités...) et d'identifier les éléments clés à mettre en place pour engager des initiatives innovantes en matière de réseaux intelligents.

Le potentiel des outils numériques et les systèmes intégrés (capteurs, réseaux, intelligence logicielle, bases de données, etc.) sont des briques indispensables pour gérer plus efficacement l'énergie ou les fluides au niveau du logement, d'un bâtiment, ou d'un quartier. Le sujet est d'autant plus stratégique pour La Cub qu'il est en lien avec plusieurs de ses champs d'intervention : l'économie, l'habitat, le numérique et certains grands projets comme l'opération 50 000 logements.

Ainsi, le domaine Amédée Saint Germain semble approprié pour expérimenter la mise en pratique de ces nouveaux modes d'organisation de type « *smartgrids* », de manière raisonnée, et proposer

des systèmes innovants permettant à l'utilisateur d'agir directement sur ses consommations, dans une logique de mise en adéquation entre la demande et la production.

Un programme de recherche et d'innovation pré-opérationnel

Au-delà de l'objectif de diminution des consommations, plusieurs perspectives s'ouvrent notamment pour :

- intégrer les énergies renouvelables dans les environnements urbains ;
- réguler les réseaux de distribution de manière plus active et efficace ;
- intégrer le consommateur dans la régulation du système électrique ;
- promouvoir les solutions de mobilité durables.

Il est proposé d'engager un programme de recherche et d'innovation pour démontrer la faisabilité opérationnelle d'un réseau de type « *smartgrids* », qui permettrait de limiter les appels de puissances électriques de l'opération, d'augmenter la part d'énergies renouvelables et de maîtriser durablement la facture énergétique des usagers.

Le premier objectif est de livrer fin 2013 un cahier des charges permettant de définir les périmètres d'intervention, les résultats à atteindre et les types de moyens à mettre en œuvre par les promoteurs pour atteindre les objectifs énergétiques définis par l'EPA sur le domaine Amédée-St Germain.

Pour ce faire, l'EPA assurera la maîtrise d'ouvrage du programme et son pilotage, en s'appuyant sur les compétences du groupement de centres de recherche reconnus : Nobateck (Centre de Ressources Technologiques spécialisé dans la construction durable, basé en Aquitaine) et Tecnalia (fondation de recherche et d'innovation espagnole, un des principaux acteurs de la recherche appliquée au niveau européen). Ces deux partenaires s'engagent à participer au financement de l'étude à hauteur de 20%.

Un comité de pilotage réunira, sous l'égide de l'EPA, l'ensemble des partenaires et co-financeurs dont l'ADEME, la Région, La Cub et la ville de Bordeaux.

Ce projet permettra au territoire de passer à un stade plus opérationnel sur les outils de type « smart grids » et de tirer des enseignements, avec également le projet envisagé sur l'écoparc (ZIRI), pour intégrer cette dimension dans d'autres projets d'aménagement dans lesquels La Cub intervient.

Le territoire concerné sur l'OIN faisant partie du périmètre anticipé pour la candidature métropolitaine à la labellisation Quartiers numériques, ce projet sera également l'occasion de s'engager dans la démarche de « Living Lab » faisant partie des critères de la labellisation.

Plan de financement :

Notre établissement public est sollicité pour apporter un soutien financier de 18 276.38 € TTC, aux côtés des autres partenaires, dans le cadre d'un budget prévisionnel s'élevant à 146 211 € TTC répartis comme suit :

Dépenses TTC	Recettes					
	Autofinancement (1)		ADEME	Région	CUB	Bordeaux
	EPA	Nobatek/Tecnalia				
146 211,00 €	43 863,30 €	29 242,20 €	18 276,38 €	30 000 €	18 276,38 €	6 550,25 €
Taux de participation	30%	20%	12,50%	20,52%	12,50%	4,48%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2009-1359 du 5 novembre 2009, publié au journal officiel du 7 novembre 2009, inscrivant l'opération d'aménagement Bordeaux Euratlantique parmi les opérations d'Intérêt National mentionnées à l'article R 121-4-1 du Code de l'Urbanisme;

VU le décret n°2010-306 du 22 novembre 2010 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique;

VU la délibération n°2010/0254 du Conseil de communauté en date du 28 mai 2010 autorisant le protocole de partenariat 2010-2024, entre l'EPA Bordeaux-Euratlantique, l'État, la Région, la Cub, les villes de Bègles Bordeaux et Floirac,

VU la délibération n°2012/0377 du Conseil de communauté en date du 22 juin 2012 approuvant le protocole cadre portant sur la réalisation de la ZAC Bordeaux Saint-Jean-Belcier,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le dossier de demande de participation présenté par l'EPA Bordeaux Euratlantique, pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle, contribue aux intérêts convergents

de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la ville de Bordeaux et de l'EPA Bordeaux Euratlantique et que le partenariat permet d'organiser une collaboration pour le financement et le suivi d'un programme de recherche et d'innovation pour le déploiement de solutions intégrales de réseaux énergétiques intelligents sur le quartier Amédée Saint Germain dans la ZAC Bordeaux Saint Jean Belcier,

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer une subvention pour un montant de 18 276,38 € TTC à l'EPA Bordeaux Euratlantique pour le pilotage et le financement de l'étude,

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention ci-annexée qui fixe la gouvernance de l'étude et porte modalités d'exécution de ladite subvention,

Article 3 :

La dépense correspondante est imputée sur le budget de l'exercice 2013, chapitre 204, compte 20421, fonction 8162, CRB BE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2013

M. ALAIN JUPPE